

## PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 16 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 16 avril à 9 heures, à l'espace Montrichard à PONT-A-MOUSSON, les adhérents de la Fédération Départementale des Chasseurs de Meurthe-et- Moselle, sise, rue P. Adt à Atton, se sont réunis en Assemblée générale ordinaire annuelle sur convocation du Conseil d'Administration, parue dans deux journaux d'Annonces Légales : Est Républicain et Républicain Lorrain. Il est dressé une feuille de présence signée par chaque membre de l'assemblée, à son entrée dans la salle de réunion.

L'Assemblée générale est présidée par M. Patrick MASSENET, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Le Bureau de la Fédération est désigné comme Bureau de cette assemblée conformément aux statuts. Messieurs Jean-Jacques BOSCHETTI, Jonathan GUENAIRE, Daniel ROESER et Nathan FLURY, administrateurs, sont appelés comme scrutateurs en vertu de l'article 3 du règlement intérieur, ils sont assistés par des scrutateurs volontaires présents dans la salle que sont Messieurs Rémi BRICE, Francis GENAY, Pascal LANNO et Jacques RENARD.

Le Président dépose sur le bureau et présente à l'Assemblée :

- Un exemplaire des journaux d'Annonces Légales,
- La feuille de présence revêtue de la signature des membres du Bureau,
- L'inventaire de l'actif et du passif de la FDC54 au 30 juin 2021,
- Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes),
- Le rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Le rapport du Commissaire aux comptes.

Le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- **approbation du C.R. de l'A.G du 23 avril 2021,**
- **rapport moral et de gestion,**
- **bilan financier 2020-2021 et approbation des comptes correspondants,**
- **affectation du résultat,**
- **budget prévisionnel 2022-2023,**
- **vote à bulletin secret :**
  - **financement des dégâts : taxe à l'hectare,**
  - **élection des membres du Conseil d'Administration**
- **proposition des dates d'ouverture-fermeture pour la saison 2022-2023,**
- **compte-rendu de l'activité fédérale,**
- **divers,**
- **intervention de nos invités.**

En cette année électorale, l'Assemblée Générale se déroule entièrement sous le contrôle d'un huissier de justice. Un procès-verbal de constat a été dressé par Maître Benoît JODEL. Ce dernier atteste du bon déroulement de l'Assemblée Générale et de la tenue régulière des scrutins.

## **PREMIERE RESOLUTION**

Le compte-rendu de l'Assemblée Générale du 23 avril 2021, dont la copie a été remise à tous les adhérents participant à cette assemblée est adopté à l'unanimité, moins une abstention.

## **DEUXIEME RESOLUTION**

Après avoir entendu le rapport moral et d'activités du Président et de son Conseil d'administration, l'assemblée générale adopte ce rapport moral à l'unanimité.

## **TROISIEME RESOLUTION**

Après avoir entendu le rapport de gestion du Conseil d'Administration et après avoir entendu le rapport du Commissaire aux Comptes, l'assemblée adopte le bilan et le compte de résultat 2020 - 2021. Il est donné quitus de sa gestion au trésorier et au Conseil d'Administration. Deux abstentions.

## **QUATRIEME RESOLUTION**

Après avoir proposé à l'Assemblée la rectification de l'affectation du résultat de l'exercice 2019 – 2020 en report à nouveau pour un montant de – 594 001 € au lieu de – 583 790 € comme il avait été annoncé lors de l'Assemblée Générale du 23 avril 2021, l'assemblée adopte cette rectification à l'unanimité moins deux abstentions.

## **CINQUIEME RESOLUTION**

Après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration, l'assemblée affecte le résultat de l'exercice, soit 578 654 € en report à nouveau. Une voix contre et une abstention.

## **SIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale adopte le budget prévisionnel 2022 - 2023, tel qu'il a été approuvé par le Conseil d'Administration et tel qu'il est remis par écrit à chaque adhérent. 1 abstention et 1 contre.

## **SEPTIEME RESOLUTION**

L'ensemble du Conseil d'Administration est renouvelable par liste et ce pour 6 ans, c'est-à-dire jusqu'en 2028. L'Assemblée Générale se prononce à 2 223 voix pour la liste « Pour une chasse populaire », 319 votes nuls et 296 votes blancs.

## **HUITIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale se prononce à 1 595 voix contre 1 279 voix en faveur de la solution proposée pour financer les dégâts, c'est-à-dire minimum solidarité à 0,50 €/ha plafonné à 10 €/ha.

## **NEUVIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale se prononce à l'unanimité moins une abstention pour le renouvellement du principe de surtaxe mis en place pour la saison 2021 – 2022.

## DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale se prononce à l'unanimité moins deux voix contre sur le montant de la part fixe de l'adhésion à 86 € et de la part variable à 0,38 € par hectare.

## ONZIEME RESOLUTION

Les prix de bracelets suivants sont adoptés à l'unanimité :

- 10€ bracelet chevreuil
- 75€ bracelet CEIJ
- 100€ bracelet CEF
- 150€ bracelet CEM
- 40 € bracelet SAI et SAF

## DOUZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale se prononce à l'unanimité en faveur du montant du timbre fédéral à 86 €, sur le montant de la vignette temporaire à 43 € pour une durée de 9 jours et sur le montant de la vignette temporaire à 22 € pour une durée de trois jours renouvelables deux fois.

## TREIZIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale adopte à l'unanimité les dates d'ouvertures et de fermetures, pour la saison de chasse 2022 – 2023, tel que présenté ci-dessous :

### **DATES D'OUVERTURES ET FERMETURES PROPOSEES POUR 2022 - 2023**

<b>ESPECES</b>	<b>OUVERTURES</b>	<b>FERMETURES</b>	<b>CONDITIONS</b>
<b>SANGLIER</b>	01/06/2022	08/07/2022	En individuel pour les détenteurs d'un plan de chasse avec attribution SAI
	09/07/2022	17/09/2022	Tir individuel partout – en battue (massifs forestiers de -50 ha et plaine)
	18/09/2022	31/03/2023	En individuel ou en battue
<b>CHEVREUIL</b>	01/06/2022	17/09/2022	Brocard en individuel pour les détenteurs d'un plan de chasse avec attribution CHI été
	18/09/2022	28/02/2023	En individuel et en battue
<b>CERF</b>	01/09/2022	17/09/2022	En individuel pour les détenteurs d'un plan de chasse avec attribution CEM1 et CEM2
<b>CERF, BICHE et FAON</b>	18/09/2022	07/10/2022	En individuel
	08/10/2022	28/02/2023	En individuel et en battue
<b>LIEVRE</b>			

	01/10/2022	31/12/2022	Avec plan de gestion lièvre sur l'ensemble du département
<b>PERDRIX GRISE</b>	18/09/2022	01/11/2022	
<b>PERDRIX ROUGE</b>	18/09/2022	31/01/2023	
<b>FAISAN</b>	18/09/2022	31/01/2023	
<b>LAPIN DE GARENNE</b>	18/09/2022	28/02/2023	
<b>RENARD</b>	01/06/2022	17/09/2022	En individuel pour les détenteurs d'un plan de chasse
	18/09/2022	28/02/2023	En individuel et en battue
<b>BLAIREAU</b>	18/09/2022	28/02/2023	
<b>HERMINE, PUTOIS, BELETTE, MARTRE, FOUINE</b>	18/09/2022	28/02/2023	
<b>CORVIDES</b>	18/09/2022	28/02/2023	
<b>MIGRATEURS</b>			Voir les arrêtés en temps voulu

Signature du Secrétaire  
Michel LORRAIN

Signature du Président  
Patrick MASSENET